



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 9 décembre 2015

DECISIONS

Raphaël SAINT-ANDRE (U.S. DAX RUGBY LANDES) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre Stade Montois Rugby / U.S. Dax Rugby Landes du 21 novembre 2015, comptant pour la 9^{ème} journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a prononcé une interdiction d'accès au banc de touche à l'encontre de Monsieur Raphaël SAINT-ANDRE pour **un match** au motif de « *Nervosité* ».

Monsieur Raphaël SAINT-ANDRE est donc interdit d'accès au banc de touche pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'U.S. Dax Rugby Landes.

La Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de l'U.S. Dax Rugby Landes.

Julien BARDY (A.S.M. CLERMONT AUVERGNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres, Stade Français Paris / A.S.M. Clermont Auvergne du 8 novembre 2015, comptant pour la 8^{ème} journée de TOP 14, A.S.M. Clermont Auvergne / R.C. Toulonnais du 28 novembre 2015, comptant pour la 9^{ème} journée de TOP 14, C.A. Brive Corrèze Limousin / A.S.M. Clermont Auvergne du 6 décembre 2015, comptant pour la 10^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Julien BARDY est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Julien BARDY sera suspendu pour la prochaine rencontre de TOP 14 disputée par l'A.S.M. Clermont Auvergne.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

